

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2010

OBJET : BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2010

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2010 adoptant le Compte Administratif 2009 de la Ville,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2010 constatant la concordance des résultats avec le Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2009,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2010 portant affectation du résultat 2009 de 9.618.317,79 € en section d'investissement,

Considérant le projet de Budget Primitif 2010, le document budgétaire et ses annexes,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 25 mars 2010,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

- **Adopte** le Budget Primitif pour l'exercice 2010 de la Commune, présenté en annexe, équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, et arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DÉPENSES	73.679.129	44.449.156	118.128.285
RECETTES	73.679.129	44.449.156	118.128.285

- **Dit** que le budget est voté par chapitre en section de fonctionnement, par chapitre et par opération en section d'investissement,
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

Fait et délibéré en séance, le 29 mars 2010, et ont signé, au registre, les membres présents.

Jean-Pierre BECHTER
MAIRE

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2010

Le Budget Primitif 2010 de la Ville comprend les dépenses et recettes de l'exercice 2010 ainsi que les résultats reportés 2009, très satisfaisants, et les restes à réaliser de la section d'investissement.

En effet, dans la mesure où le Compte Administratif 2009 est voté avant le BP 2010, la reprise des résultats est immédiate, ce qui évite de voter ultérieurement un Budget Supplémentaire.

Le Budget Primitif 2010 s'équilibre en dépenses et en recettes dans chaque section, fonctionnement et investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2010 tel qu'annexé, qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

Section de Fonctionnement (total)**73.679.129 €**

Le Budget Primitif 2010 est élaboré sur la base du maintien des taux d'imposition pour la taxe d'habitation et les taxes foncières, comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires.

En matière d'impôts directs locaux, la revalorisation des bases locatives s'établit à +1,2% pour les propriétés bâties et non bâties (Loi de Finances pour 2010).

Le résultat 2009 de la section de fonctionnement, d'un montant de 9,6 M€, est totalement affecté en section d'investissement.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement reste un objectif incontournable tant en charges d'exploitation (charges à caractère général, autres charges de gestion courante) qu'en charges de personnel.

Les services rendus aux usagers et les dépenses d'entretien des bâtiments communaux, des voiries communales et des espaces publics sont néanmoins maintenus.

La baisse des taux d'intérêts amorcée fin 2008 a permis une diminution significative des charges financières sur 2009.

Les charges financières 2010 sont cependant évaluées par prudence à un niveau relativement élevé compte tenu du contexte tendu sur les marchés financiers, et pour faire face aux intérêts sur emprunts nouveaux.

CHAPITRES	LIBELLÉS	DÉPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	19.417.294	
012	Charges de personnel et frais assimilés	39.000.000	
65	Autres charges de gestion courante	3.424.926	
66	Charges financières	4.314.036	
67	Charges exceptionnelles	2.220.000	
68	Dotations aux amortissements et aux provisions		
022	Dépenses imprévues		
023	Virement à la section investissement	3.892.873	
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1.410.000	
70	Produits des services		2.500.713
73	Impôts et taxes		51.366.319
74	Dotations, subventions, participations		15.782.870
75	Autres produits de gestion courante		613.884
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels		990.343
78	Provisions		2.100.000
013	Atténuation de charges		325.000
TOTAUX		73.679.129	73.679.129

Section d'investissement (total)**44.449.156 €**

Le Budget Primitif 2010 a été établi avec notamment les objectifs suivants :

- limiter les emprunts nouveaux à souscrire au cours de l'exercice,
- construction des écoles Pasteur et Jean Macé,
- poursuivre les opérations de rénovation urbaine concernant les trois quartiers, les Tarterêts, Montconseil et la Nacelle,
- rénovation église Saint-Etienne et ancienne cathédrale Saint-Spire.

CHAPITRES	LIBELLÉS	DÉPENSES	RECETTES
001	Résultat d'investissement reporté	1.081.720	
1068	Excédent capitalisé		9.618.318
021	Virement de la section de fonctionnement		3.892.873
040	Opération d'ordre de section à section		1.410.000
10	Dotations et fonds propres		4.000.000
16	Emprunts	6.655.000	9.505.846
27	Autres immobilisations financières	35.000	268.500
13	Subventions d'équipement reçues		10.304.089
20	Immobilisations incorporelles	1.693.673	
204	Subventions d'équipement versées	688.500	
21	Immobilisations corporelles	2.317.063	
23	Immobilisations en cours	4.959.960	
101	Vidéosurveillance	348.086	
104	Rénovation de la halle d'Essonnes	350.000	
105	GS Jean Macé	1.235.621	
106	Maternelle Pasteur	2.275.160	
107	Politique de la ville - Montconseil	2.078.640	
108	Politique de la ville - La Nacelle	400.000	
109	Politique de la ville - Les Tarterêts	4.803.538	
113	Montagne des Glaises - Picasso	1.390.000	
114	Groupe scolaire Langevin	400.000	
115	Église Saint Etienne	1.760.000	
116	Ecole papeterie	122.000	
117	Ancienne Cathédrale Saint-Spire	900.000	
	Total des opérations d'équipement	16.063.045	
RAR	Restes à réaliser 2009	10.955.195	5.449.530
	TOTAUX	44.449.156	44.449.156

NOTE DE PRÉSENTATION DE MONSIEUR AYMARD

OBJET : BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2010

J.F. AYMARD

* * *

Y a-t-il des questions ?

Après les réponses aux questions, passer au vote,

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?